

8111493



CE SYSTÈME D'ALARME NE SE SUBSTITUE PAS À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE. IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER À LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU DES ADULTES RESPONSABLES, QUI DEMEURE LE FACTEUR ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.



Maytronics France

163 Avenue des Tamaris
ZI Athelia IV 13600 La Ciotat, France

www.maytronics.fr

E-mail : support@maytronics.fr

SA au capital de 516 004,60 € - RCS Marseille 2002 B 01104 -
SIRET 441 743 002 00061 – NAF 316 D

 **04 42 98 14 92**
PRIX D'UN APPEL LOCAL

Conforme à la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au Décret du 16 juillet 2009

maytronics | *Exceptional Experience*

www.maytronics.fr 

maytronics

Exceptional Experience



AQUALARM™
Alarme de piscine



maytronics pool alarms



LA SÉCURITÉ EN TOUTE TRANQUILITÉ

AQUALARM™, la sécurité en toute tranquillité

Maytronics : leader de la sécurité piscine

La Loi française impose qu'un dispositif de sécurité normalisé équipe toute piscine privative (enterrée et non close) à usage individuel ou collectif depuis le 31 décembre 2005. Nos systèmes d'alarme de piscine obtiennent la confiance de plus de 2 000 revendeurs et professionnels.

Conformité

AQUALARM™ est conforme à la norme NF P 90-307-1 : 2009 et a été soumis à la totalité des tests normatifs. Passés avec succès sous le contrôle rigoureux du laboratoire indépendant (LNE), ils permettent à AQUALARM™ de répondre à l'ensemble des exigences de la Norme Française NF P 90-307-1 : 2009 et du décret du 16 juillet 2009. AQUALARM™ est livré avec son attestation de conformité.

Une efficacité à toute épreuve

Bénéficiant des dernières technologies à base de microprocesseurs, AQUALARM™ analyse en permanence les ondes générées dans votre piscine. Son logiciel intégré utilise des techniques avancées de traitement du signal pour détecter efficacement les conditions d'alarme.

Principe de fonctionnement

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, les centrales de détection détectent et analysent la vague sous-marine et déclenchent leur(s) puissante(s) sirène(s) d'alarme. Toutes nos alarmes de piscine bénéficient de la remise en route automatique après baignade et d'une garantie de 2 ans.

Avantages de nos alarmes de piscine

- Conformité à la Norme Française NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009
- Simplicité d'installation et d'utilisation
- Technologie éprouvée
- Remise en route automatique après baignade
- Esthétique du bassin préservée
- Télécommande
- Fonctionne avec 4 piles LR20

Caractéristiques Techniques	
Conforme à la norme NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009	•
Clavier tactile pour la gestion de la centrale	•
2 sirènes étanches intégrées (115 dB chacune)	•
Bloc électronique étanche	•
Technologie ultra faible consommation	•
Sonde immergée	•
Indication des états du système (piles, liaison radio...) par signal lumineux et sonore	•
Système compatible avec la grande majorité des piscines*	•
Alimentation par 4 piles alcalines fournies	•
Report de centrale	En option

* Se reporter aux limites d'utilisation décrites sur l'emballage

Fiabilité et simplicité

- AQUALARM™ possède **2 modes de fonctionnement** : Le mode surveillance et le mode baignade.
- Lorsque vous décidez de vous baigner, Il vous suffit de taper votre code sur le **clavier tactile**.
- **Pas de risque d'oubli !** Après la baignade, et pour plus de sécurité, AQUALARM™ se remet en route automatiquement.
- **Le report de centrale** (en option) permet de déporter les signaux d'alerte et de défaillance au plus près de l'habitation.